

Arrondissement de BRIGNOLES

**MAIRIE
DE
POURCIEUX**

83470 POURCIEUX

Tél. 04 94 78 02 05
Fax 04 94 59 73 73
mairie.pourcieux@orange.fr**Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 7 mars 2025 à 19 heures**

Présents : Claude PORZIO – Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Eloi LIOTARD.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude PORZIO – Jean-Paul DANIEL représenté par Bernard PERIZZATO – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI – Carole GENOUX représentée par Christian FABRE.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

SIGLES :

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CFU : Compte Financier Unique

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

CAPV : Communauté d'Agglomération Provence Verte

PSC : Protection Sociale Complémentaire

CDG : Centre De Gestion

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à Monsieur Patrice ALANIOU, ancien conseiller municipal, de 2014 à 2020.

Il est désigné comme secrétaire de séance Madame Isabelle CAGIATI.

Le compte rendu du 6 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

- 1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités d'adoption du Compte Financier Unique sont similaires à celles en vigueur pour l'adoption du Compte Administratif.
Ainsi, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du Compte Administratif et par réciprocity, au vote du compte Financier Unique.
Aussi, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un(e) Président(e) avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Financier Unique. Il est précisé que Monsieur le Maire redeviendra Président de séance après le vote du Compte Financier Unique.
Après vote du Conseil Municipal Monsieur Robert RIEU est élu en qualité de Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique 2024.
- 2) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la délibération n°CNE-2023/09/04 en date du 20 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique 2024,
 Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contribution et produits afférents,
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Après présentation du CFU par Monsieur le Maire, celui-ci développe une analyse de la situation financière de la commune et demande aux élus de réfléchir sur l'avenir et les futurs budgets.

Monsieur Eloi LIOTARD soulève la question sur l'avancement du projet concernant la création du trottoir côté Ouest déjà prévu l'an dernier.

Monsieur le Maire rappelle la défection inattendue de la Région il y a 2 années sur l'octroi d'une subvention pour ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle demande a été déposée à la CAPV et au Département et que les subventions nécessaires ont été accordées.

L'objectif est de commencer les travaux avant l'été.

Considérant que Monsieur Robert RIEU a été élu pour présider la séance pour l'adoption du CFU, Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

En son absence, Monsieur Robert RIEU soumet au vote le CFU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, qui peut se résumer ainsi :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes prévues	A	642 311,85 €	1 499 426,00 €	2 141 737,85 €
	Recettes réalisées	B	373 657,17 €	1 530 163,48 €	1 903 820,65 €
	Restes à réaliser	C	142 322,00 €	0,00 €	142 322,00 €
Dépenses	Dépenses prévues	D	606 782,49 €	1 632 325,57 €	2 239 108,06 €
	Dépenses réalisées	E	298 096,34 €	1 480 922,85 €	1 779 019,19 €
	Restes à réaliser	F	285 552,06 €	0,00 €	285 552,06 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	75 560,83 €	49 240,63 €	124 801,46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-35 529,36 €	132 899,57 €	97 370,21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	40 031,47 €	182 140,20 €	222 171,67 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-143 230,06 €	0,00 €	-143 230,06 €
Résultat cumulé de clôture	Excédent/déficit	G+H+I	-103 198,59 €	182 140,20 €	78 941,61 €

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- 3) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les employeurs territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de Protection Sociale Complémentaire (PSC) - Santé (mutuelle) à hauteur de 15 euros mensuel minimum par agent.

Après la mise en place du volet prévoyance en 2025, le Centre de Gestion du Var va lancer un appel public à concurrence pour proposer les garanties collectives d'assurance en matière de santé à effet au 1^{er} janvier 2026. Il s'agira d'un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative que le CDG du Var souscrirait.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce contrat sachant qu'à ce stade une réponse favorable de principe ne constitue pas un engagement.

Après la présentation de la délibération par Monsieur le Maire, Monsieur Gilles-Olivier PAYAN donne au Conseil Municipal quelques informations sur la gestion de ce contrat au sein du CDG 13.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Souhaite adhérer à ce contrat, Mandate Monsieur le Maire pour en informer le CDG du Var et signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat.

- 4) Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian FABRE et Madame Claude GARINEAUD pour la présentation des festivités pour l'année 2025.

Il est proposé la délocalisation de la fête du village sur le terrain de pétanque.

Contexte :

La fête du village est un événement important qui rassemble les habitants et dynamise la vie locale. Actuellement, elle a lieu sur un site qui pose des contraintes (manque d'espace, nuisances, logistique). Le terrain de pétanque, situé à proximité, offre une alternative intéressante, mais il est essentiel de ne pas pénaliser les commerces du village, qui bénéficient d'une forte affluence pendant cet événement

Proposition d'aménagement et d'organisation :

1. Installation de la fête sur le terrain de boules :

- Prévoir des structures démontables (scènes, tables, chaises, etc...) pour préserver et aménager le terrain.
- Organisateur des différentes animations (concerts, jeux, repas) en optimisant l'espace.
- Assurer une bonne accessibilité pour les habitants.

2. Maintien du dynamisme du bar du village et de la boulangerie :

- **Mise en place d'un partenariat avec le bar :** celui-ci pourrait bénéficier d'une buvette mobile ou d'une extension temporaire pour proposer ses services sur le nouveau site tel que la confection du traditionnel Aioli.
- **Organisation d'animations à proximité du bar** (ex. : installation de forains, concert délocalisé, stands de jeux...) pour maintenir un flux de visiteurs.
- **Création d'un parcours festif** dépendant du bar et du terrain de pétanque, avec des stands intermédiaires.

3. Aspects pratiques et concertations :

- Travailler avec la mairie et les associations locales pour organiser la logistique.
- Prévoir une signalétique efficace pour guider le public entre les différents lieux.
- Obtenir l'adhésion des habitants et des commerçants en les impliquant dans le projet.

Bénéfices attendus :

- **Plus d'espace** pour les animations et une meilleure organisation.
- **Moins de nuisances** pour les riverains si le terrain de pétanque est mieux adapté.
- **Un bar et une boulangerie toujours attractif**, grâce à une collaboration renforcée.
- Une fête plus dynamique et conviviale, avec un parcours festif dépendant des lieux clés du village.

a. Optimisation de l'espace et de la sécurité :

- **Plus d'espace et meilleure organisation :** Le terrain de boules offre une surface plus vaste que le centre du village, permettant de mieux répartir les différentes animations et installations (scènes, stands, espaces enfants, etc.).
- **Sécurité accrue :** Une répartition des flux de personnes sur une aire dédiée permet de réduire les risques de bousculades ou d'accidents, notamment en éloignant les zones à forte affluence du cœur historique du village.

b. Réduction des nuisances et fluidification de la circulation :

- **Moins de congestion dans le centre :** En délocalisant l'événement, on limite le trafic piétonnier et automobile dans le centre, ce qui évitera les encombrements, les risques d'accidents et les nuisances sonores pour les résidents.
- **Accès facilité aux infrastructures :** Les visiteurs pourront circuler plus facilement, tout en bénéficiant d'un accès rapide au village, notamment pour se rendre au bar et à la boulangerie.

c. Dynamisation et valorisation des équipements communaux :

- **Mise en valeur du terrain de boules :** Utiliser cet espace pour un événement d'envergure renforcer son image de lieu de vie et de rassemblement, encourager son usage pour d'autres manifestations.

- **Optimisation de la salle des fêtes et aussi de la médiathèque**
- **Création d'un circuit complémentaire** : Une signalétique bien pensée pourrait orienter les visiteurs depuis le terrain de pétanque vers le centre, assurant ainsi une fréquentation continue des commerces traditionnels (bar et boulangerie).

d. Maintien des retombées économiques pour le bar et la boulangerie :

- **Accès facilité pour les visiteurs** : La proximité du terrain de pétanque avec le centre du village permet au public de se rendre facilement au bar et à la boulangerie.
- **Possibilités d'extension de l'activité** : Le bar et la boulangerie pourraient proposer des services spécifiques pendant la fête (vente à emporter, confection de repas « Aïoli », « Lasagne » etc...)
- **Organisation d'événements satellites** : La municipalité pourrait encourager les structures existantes à participer à cette fête (centre aéré, associations diverses, artistes locaux, etc...)

e. Valorisation de l'image du village et promotion d'un modèle innovant :

- **Modernisation de l'organisation des fêtes en devenir**: La délocalisation montre une volonté d'adaptation de notre village au jour d'aujourd'hui...
- **Promotion du sport et de la convivialité et du savoir** : En intégrant le terrain de pétanque comme espace festif, la salle des fêtes, et l'espace de la médiathèque notre village mettra en avant ses infrastructures !...

En adoptant une telle approche collaborative et en veillant à une organisation minutieuse de l'espace et des horaires, la fête du village peut se tenir dans de bonnes conditions sur le terrain de boules municipal, tout en offrant à la boulangerie et aux autres commerces locaux une opportunité de dynamiser leur activité et de renforcer le tissu économique local.

Le budget global pour l'année 2025 est estimé à 8 450,00 €.

Les diverses manifestations prévues sont :

➤ 8 mai 2025 : Apéritif dansant, Karaoké animation à la salle des fêtes :	500,00 €
➤ 21 juin 2025 : Fête de la musique sur le parvis de la médiathèque	
1 ^{ère} partie : scène ouverte aux musiciens	
➤ 2 ^{ème} partie : Concert avec le groupe « carte blanche » technique son et lumière	1 400,00 €
(3 repas à fournir)	
Possibilité de foodtruck asiatique, sucré et peut-être pâtes diverses	
➤ Fête du village du 5 au 6 juillet 2025	
Samedi 5 juillet 2025 :	
➤ Spectacle cabaret « De paris en passant par les USA, Bollywood...	3 000,00 €
Suivi d'une animation DJ des années 80 à nos jours, technique son et lumière « Lenaprod »	
sur le terrain de boules	
Le comité des fêtes prend en charge les lampions pour la retraite aux flambeaux du samedi	
Dimanche 6 juillet 2025 :	
➤ Jeux divers sur la place du village en fin d'après-midi (heure à confirmer)	350,00 €
➤ Aïoli animation par un chanteur DJ Thanka music sur le terrain de boules (2 repas à prévoir)	400,00 €
➤ A prévoir location de barnums pour 20,00 € pièce (2 pour le 21 juin et 2 pour la fête)	80,00 €
Les repas des intervenants sont pris en charge par la commune.	
Les repas sont préparés et servis par les membres de la commission.	
A prévoir environ 10,00 € maximum par intervenant (8 pour les 2 jours de fête)	80,00 €
➤ 30 août 2025 : Cinéma plein air, projection du film « Un petit truc en plus » sur le terrain	1 010,00 €
de boules	
En prévision :	
➤ 6 décembre 2025 : Lancement des illuminations de Noël, spectacle à la salle des fêtes	1 500,00 €
Lampions (lampions, bâtons, bougies)	100,00 €
Remorque embarquée avec un quad décoré par l'ALSH	50,00 €
TOTAL :	8 450,00 €

Ces manifestations sont complétées par d'autres animations organisées par le comité des fêtes.

Monsieur Robert RIEU est satisfait qu'enfin un programme soit présenté avec une transparence des dépenses.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est également nécessaire de compléter le programme avec les manifestations prévues par la commission culture.

Madame Isabelle CAGIATI demande si le coût de l'apéritif du 8 mai a été pris en compte dans le budget prévisionnel.

Monsieur Christian FABRE répond que seule l'animation a été prise en compte.

En l'absence d'autres échanges, Monsieur le Maire indique que les dépenses seront présentées au vote du Conseil Municipal lors de l'examen du Budget Primitif.

- 5) Monsieur le Maire donne les informations concernant les DIA reçues par la commune.
Les biens vendus n'intéressent pas la commune.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération votée au dernier Conseil Municipal concernant la modification du temps de travail d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (ATSEM), n'a pas été validée car non conforme.

Monsieur Eloi LIOTARD précise que le Cerfa concernant la demande de subvention pour l'association Tennis a été transmis en mairie, puis soulève un problème d'éclairage sur le terrain de tennis.

Monsieur le maire annonce que des travaux de réparation sont prévus.

Monsieur Christian FABRE demande des nouvelles sur le devenir de la poste.

Monsieur le Maire dit ne pas avoir de nouvelles informations.

La séance est levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance,
Isabelle CAGIATI



Le Maire,
Claude PORZIO

